

Sommaire

Fonctionnaires

1095 diplômés déjà recrutés

Le Jour Plus - vendredi 26 juillet 2019

Comment vite percevoir sa pension

L'Arc-en-ciel - jeudi 25 juillet 2019

Société

Du matériel agricole remis aux riziculteurs de la région du Guémon

L'Intelligent d'Abidjan - vendredi 26 juillet 2019

Politique

Le Président Ouattara à Monrovia

Fraternité Matin - vendredi 26 juillet 2019

Sidi Touré : " Les plaidoyers sont en cours pour l'augmentation de l'enveloppe"

Fraternité Matin - vendredi 26 juillet 2019

« Bédié et Ouattara n'ont pas le choix, ils feront prévaloir le dialogue »

Le Jour Plus - vendredi 26 juillet 2019

Mamadou Touré à l'opposition : « Que Assoa Adou dise à combien Gbgabo l'a-t-il acheté pour rejoindre le Fpi »

Le Jour Plus - vendredi 26 juillet 2019

Conjoncture économique et sociale

80 % des procédures de passation conformes à la réglementation

Fraternité Matin - jeudi 25 juillet 2019

La Bad mobilise des investisseurs privés et publics à Casablanca

Le Jour Plus - vendredi 26 juillet 2019

Emploi des personnes en situation de handicap / Les conditions fixées par le gouvernement / Le directeur général de la protection sociale, Idris Traoré a fourni, hier toutes les informations sur le recrutement des personnes en situation de handicap.

1095 diplômés déjà recrutés



Le Dg de la protection sociale, Idris Traoré (à droite) a insisté sur les efforts qui tendent à recruter les personnes en situation de handicap.

« Face aux difficultés encore importantes d'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, l'Etat ivoirien a bien voulu mettre en place un mode de recrutement dit dérogatoire à la fonction publique permettant à cette frange de la population d'intégrer directement la Fonction publique, dans le cadre de postes budgétaires spécifiques alloués à cette population en fonction des besoins de recrutement et des profils des candidats. A ce jour 1095 personnes en situation de handicap ont pu intégrer la Fonction publique à travers ce mode de recrutement pour 5 recrutements dérogatoires organisés ». Cette information a été fournie, hier à Abidjan par le directeur général de la protection sociale, Idris Traoré. Il a animé une conférence de presse sur le recrutement dérogatoire des personnes en situation de handicap et les perspectives visant l'amélioration de leur intégration socioprofessionnelle. Idris Traoré a révélé les conditions de recrutement qui sont les suivantes : Etre de nationalité ivoirienne ; Etre âgé de 18 ans au moins et 45 ans au plus tard au 1er janvier de l'année du recrutement ; Etre en situation de handicap ; Etre déclaré éligible au recrutement par le collège médical qui comprend un ophtalmologue, un médecin Orl et trois médecins du service physique et rééducation ; Etre titulaire d'au moins le certificat d'étude primaire élémentaire (Cepe). Le collaborateur de Pascal Abinan Kouakou a énuméré les acteurs impliqués dans l'organisation du recrutement, les conditions pour postuler, les modalités pratiques d'organisation du recrutement dérogatoire, la composition de la commission consultative de recrutement, les critères de sélection des candidats, les données du recrutement de 2018, les raisons pour lesquelles les participants peuvent être recalés, les perspectives pour améliorer l'intégration

professionnelle des personnes en situation de handicap. L'on a ainsi appris que la situation de handicap, l'âge, le diplôme, l'expérience professionnelle et le critère social (subsidaire) sont les critères de sélection des candidats. Le Dg de la protection sociale a expliqué que conformément à l'arrêté interministériel n°342 du 26 mai 2008, la commission consultative du recrutement est composée des représentants des ministres impliqués, du secrétariat technique assuré par la direction de la promotion des personnes handicapées, de trois représentants des organisations de personnes en situation de handicap et en cas de nécessité, d'une personne ressource, notamment le président du collège des médecins. « Etre handicapé ou non ne doit pas présumer de nos compétences. On peut être handicapé et avoir les mêmes aptitudes que les autres citoyens. Il s'agit d'offrir des emplois à des personnes qui veulent travailler, et non d'une aumône », a conclu Idris Traoré, qui a précisé qu'il revient au collège de médecins d'évaluer le niveau de handicap de tous les candidats.

DIABATÉ FRANBCK BOYO

Fonction publique et secteur privé/Pour une bonne retraite **Comment vite percevoir sa pension**



Faire de la presse un relais pour la diffusion des missions et activités du ministère de la Fonction Publique auprès des usagers ; tel est le noble objectif que s'est fixé le ministère de la Fonction publique, à travers "Les petits déjeuners de presse". Pour la conférence introductive, animée par le Directeur Général de la Fonction Publique Bernard Aka Koffi, le thème choisi a porté sur "La pension : Procédures et démarches pour un bon départ à la retraite". Nous vous proposons l'intégralité de son intervention " ... La retraite est la situation sociale et financière d'un individu qui, ayant atteint l'âge requis, cesse son activité professionnelle, en général de manière définitive, et perçoit régulièrement un revenu sous forme de pension versée par l'Etat ou un organisme de sécurité sociale, en tenant compte des cotisations qui lui ont été prélevées durant sa période d'activité. Le départ à la retraite est soumis, selon les pays, à diverses conditions relatives à l'âge et à la par-

ticipation financière au système de retraite considéré.

Conformément aux dispositions issues du décret N°2012-652 du 11 juillet 2012, l'âge de départ à la retraite a été réaménagé comme suit :

- De 57 ans à 60ans, pour les fonctionnaires de la catégorie D à la catégorie A, grade A3 ;

- De 60 ans à 65 ans, pour les fonctionnaires de la catégorie A ; grade A4 à A7.

En Côte d'Ivoire, le système des retraites est celui dit de la "répartition" qui repose sur la solidarité entre les générations. Les pensions des retraités sont financées à partir des cotisations prélevées sur les salaires des actifs. L'affiliation est obligatoire pour tous les fonctionnaires et agents de l'Etat auquel les différents régimes sont destinés. Ce qui suppose que si le ratio démographique entre actifs et retraités est conforme à la norme, si les délais de traitement et les responsabilités des différents acteurs sont convenablement assumés, le bénéfice du droit à pension ne devrait être l'objet

d'aucune angoisse.

Cependant, force est de constater que la retraite qui devrait être le couronnement d'une vie professionnelle bien remplie, suscite des inquiétudes et des incertitudes pour les actifs admis à faire valoir leur droit à la retraite.

Comment vivre sa retraite de façon convenable ?

Comment percevoir sa pension dans les meilleurs délais après la cessation d'activité, dans la dignité, avec un niveau de revenu se rapprochant du salaire en activité est l'enjeu de cette communication qui porte sur le thème « la pension : Procédures et démarches pour un bon départ à la retraite ».

Comme tout phénomène qui s'étale dans le temps, la retraite doit être planifiée pour être une réussite, un épanouissement. Autrement dit, la retraite s'anticipe, se construit, se prépare. La planification permet au retraité de

faire face au changement et à l'angoisse qui accompagnent le départ à la retraite. Elle permet au retraité de réorganiser sa vie dans un environnement nouveau avec des ressources nouvelles. La préparation commence dès le premier mois de sa vie active. Elle porte sur les plans administratif (I), financier(II) et familial (III).

I. Au plan administratif

De la première prise de service jusqu'à l'arrêt définitif du service, le fonctionnaire est amené à constituer une pension au fil des mois et des années d'activité professionnelle. Cette constitution progressive de pension a des implications au moment de son admission à faire valoir ses droits à la retraite en l'occurrence l'exigence de la production des pièces administratives entrant dans la constitution du dossier de liquidation de la pension par l'Institution de Prévoyance Sociale Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (I.P.S- C.G.R.A.E) qui

prend le relais dès la cessation définitive d'activité.

La carrière du fonctionnaire débute, ordinairement, par sa première prise de service. Elle se poursuit avec ses états de services ainsi que toutes les situations affectant positivement ou négativement son parcours professionnel du point de vue de sa solvabilité.

Aux termes du décret n°65-195 du 12 juin 1965 portant règlement sur la rémunération et les avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements publics administratifs de l'Etat : (articles 10 et 24), la solde du fonctionnaire est la contrepartie d'une activité fournie à l'Etat ou à ses démembrés.

A ce titre donc, la date de la première prise de service constitue le point de départ de la comptabilisation du temps d'activité du fonctionnaire. Elle sert de référence pour le premier mandatement de la rémunération indiciaire avec les charges fiscales et sociales qui y sont rattachées.

Faut pas dire...à quelqu'un

Juste pour rigoler



Soro : *Le vieux. On aura tout fait pour déstabiliser ADO mais il reste toujours solide. Et si on essayait ton arme chimique. L'ivoirité.*

Bédié : *Huuuum. Petit. Comment tu as su ? Je me mets immédiatement à la tâche. Sinon lui-là. Son bilan est inattaquable.*

Aux lendemains de l'indépendance jusqu'à fin 2011, l'Etat avait fixé à 18% les cotisations de pension dont 12% comme part patronale à sa propre charge et 6% supportés par le fonctionnaire sur sa solde indiciaire, sans bien sûr occulter les particularismes liés aux émoluments hospitaliers particuliers des enseignants bi-appartenant qui subissent, eux-aussi, le prélèvement de pension dans les mêmes conditions que la rémunération indiciaire (articles 26 alinéa 1 et 5 du décret).

Avec l'entrée en vigueur de la réforme en 2012, les taux de cotisation ont connu une hausse passant de 18% à 25%. Ainsi, les taux de cotisation pour pension sont passés de 6% à 8,33% pour les fonctionnaires et de 12% à l'origine pour l'Etat à 16,67%.

Une des hantises qu'avait le fonctionnaire appelé à faire valoir ses droits à la retraite résidait dans le délai plus ou moins long de la perception de la première pension après la cessation de son activité. Les causes de cette situation incombaient autant à l'administration qu'au fonctionnaire lui-même.

Que la retraite intervienne à la demande du fonctionnaire ou d'office, pour bénéficier des prestations de l'IPS-CGRAE, le fonctionnaire admis à faire valoir ses droits à la retraite doit constituer un dossier de pension. Aujourd'hui, sous l'impulsion du Ministre de la Fonction Publique, l'interconnexion de toutes les parties impliquées dans le processus de gestion de la carrière du fonctionnaire, à travers le Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE), constitue une plateforme privilégiée d'informations essentielles pour le fonctionnaire, les Directions en charge des Ressources Humaines et l'IPS-CGRAE. Il ne devrait logiquement plus avoir de surprise sur la date de départ à la retraite de tout actif. L'agent admis à faire valoir ses droits à la retraite doit constituer un dossier de demande de droit à pension. Les pièces à fournir relèvent pour certaines du fonctionnaire lui-même et pour d'autres de l'Administration.

- Une demande de liquidation de pension légalisée (formulaire fourni par la CGRAE) ;
- Un extrait d'acte de naissance ou le jugement supplétif de l'intéressé(e) (original) ;
- Une photocopie de la pièce d'identité de l'intéressé (e) avec deux photos d'identité ;
- Un extrait d'acte de mariage (original), le cas échéant ;
- Une photocopie de la pièce d'identité du conjoint avec deux photos d'identité ;
- Un extrait de l'acte de naissance du conjoint et des enfants (originaux), le cas échéant,
- Un acte d'individualité en cas de différences constatées dans le nom de l'intéressé (e) sur plusieurs pièces.

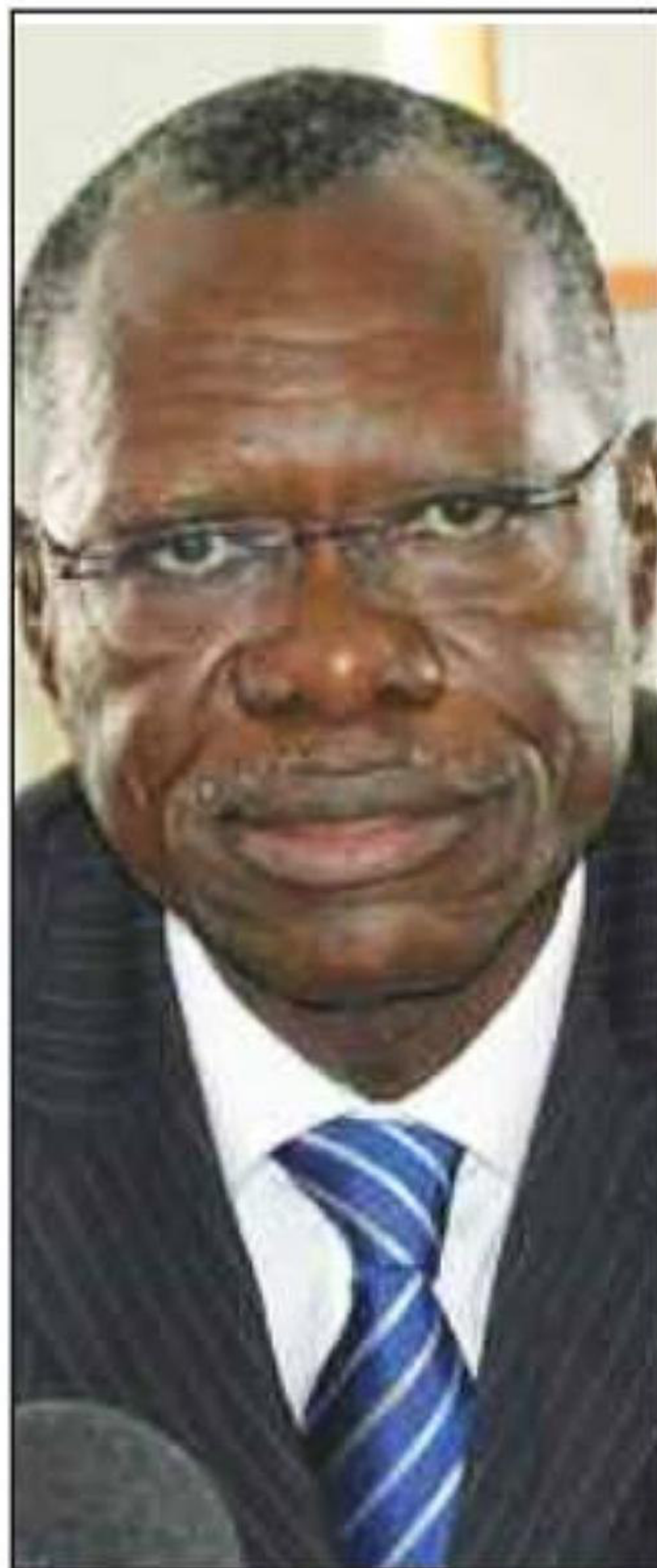
Pièces à fournir par l'Administration :

- Un arrêté de cessation d'activité (original) ;
 - Un relevé général des services (original) ;
 - Une attestation de régularisation de situation administrative ou la dernière décision d'avancement (original) ;
 - Une photocopie du certificat de première prise de service ;
 - Un certificat de cessation de paiement de solde (original).
- Le dossier de pension ainsi constitué doit être déposé auprès des Directions des Ressources Humaines des ministères techniques qui sont chargées de transmettre le dossier complet à l'IPS-CGRAE en vue du traitement qui devrait se solder par le paiement de la pension.

L'une des conséquences majeures de la réforme introduite par l'ordonnance N° 2012-303 du 04 avril 2012 portant organisation des régimes de pension gérés par la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE) est la concession de l'exclusivité de la liquidation de la pension de retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat à la CGRAE à travers l'article 50 de l'ordonnance susvisée. L'Etat a procédé ici à une segmentation rationnelle des différentes étapes de la gestion des dossiers de pension.

II- Au plan financier

Pièces à fournir par l'agent :



La cessation d'activité s'accompagne au plan financier, d'une réduction significative des revenus. Le taux de remplacement étant d'environ 70% dans le meilleur des cas, le revenu du retraité par rapport à son salaire en activité (qui prend en compte les indemnités, primes et autres avantages...) constitue un manque à gagner évident.

Parallèlement, ses charges de santé et l'augmentation du coût de la vie constituent des facteurs d'anxiété. Comment arriver à une adéquation entre les ressources et les dépenses du retraité afin de lui garantir une vie convenable et digne est la question à laquelle nous tenterons de répondre à travers quelques orientations.

• Demain se prépare aujourd'hui

Pour garantir un revenu suffisant lorsque survient la retraite, chaque actif, dès le premier mois d'embauche est invité à effectuer un effort individuel d'épargne. Les produits d'épargne de précaution sont divers aussi bien auprès des Caisses de retraite que sur le marché bancaire et financier.

Sur ce chapitre, il convient de souligner que l'IPS-CGRAE prépare activement le lancement de la retraite complémentaire. Il s'agit, par ce mécanisme, de per-

mettre au fonctionnaire de se constituer une épargne individuelle pour compléter la pension de retraite octroyée à partir du régime de base. L'enjeu étant d'améliorer le niveau de vie des retraités par le relèvement du taux de remplacement du salaire de l'activité.

• Les efforts

d'accompagnement de l'Etat

L'Etat est venu au secours des familles par le truchement de la nouvelle législation. En effet, contrairement à l'ancienne législation, le droit à pension de conjoint survivant (veuf ou veuve) est acquis à la condition que le mariage ait été contracté au moins deux (2) ans avant le décès de l'époux.

Par ailleurs, il faut noter les mesures d'allègement fiscal en rapport avec la pension des retraités les plus vulnérables. Ainsi :

- Les pensions brutes inférieures à trois cent mille francs CFA (300 000 FCFA) ne sont pas imposables au titre de l'IGR ;
- Les pensions des personnes âgées de plus de 70 ans ne sont pas soumises à l'IGR.

III- Au plan familial

La sécurité de la famille recommande de faire le mariage pendant qu'on est en activité. Etant en activité, le fonctionnaire marié bénéficie de la réduction de l'impôt au titre de l'IGR selon l'ancienne législation sur le mariage. En effet, le mariage équivaut à 2 parts, les enfants mineurs donnent à une demi-part par enfant. De sorte que le fonctionnaire qui est marié et qui bénéficie de la puissance paternelle aura, après déduction de l'IGR, un gain supérieur à celui qui n'est pas marié. Cependant, la nouvelle loi sur le mariage apporte une innovation majeure en ce qu'elle accorde à la femme fonctionnaire mariée à un autre fonctionnaire, le bénéfice de la réduction de l'IGR au même titre que son conjoint. La part des enfants mineurs revient évidemment au conjoint qui assume la puissance paternelle.

Au total, en améliorant considérablement les revenus des fonctionnaires en activité, l'Etat a

contribué décisivement à dégager les perspectives pour une bonne retraite.

Le Ministre en charge de la Fonction Publique, le Général Issa COULIBALY, en approfondissant les mesures techniques facilitant le traitement des dossiers de pension, a largement apporté sa pierre à l'édifice, pour une retraite apaisée.

Je vous remercie".

Bonne nouvelle pour les retraités du secteur privé

Une nouvelle offre est accessible dans la filiale ivoirienne de la Banque centrale populaire du Maroc. Cette institution bancaire vient de lancer un nouveau produit en faveur des retraités ivoiriens. "Epargne Santé Retraite" est disponible dans sa filiale ivoirienne Atlantique Assurance Vie. La retraite est une période que craint la plupart des salariés. Outre la diminution des revenus, les anciens travailleurs ne sont pas toujours pris en charge à la hauteur de leurs besoins. Ainsi donc, dénommé "Epargne Santé Retraite", le nouveau produit est une offre qui s'adresse spécialement aux retraités ivoiriens, elle s'ouvre notamment à tous les travailleurs (issus du secteur privé, public ou exerçant des professions libérales). Selon un responsable de cette structure, le nouveau produit se veut "une solution pratique à la problématique de la prise en charge médicale des personnes à la retraite". Le groupe précise par ailleurs qu'"Epargne Santé Retraite" propose les mêmes services que n'importe quelle assurance santé ordinaire. A la différence que "les souscripteurs auront à choisir le capital de la couverture santé, la périodicité, la durée de paiement et le montant des cotisations". Aussi en cas de décès de l'assuré avant le terme de la période de cotisation prévue au contrat, jusqu'à 80% du cumul des primes seront versés au profit des bénéficiaires désignés.

DENIS TOKPA



Guémon

Du matériel agricole remis aux riziculteurs de la région du Guémon

Un motoculteur et une tonne de semences de riz ont été offerts aux riziculteurs de la région du Guémon par le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly. Ce don a été annoncé à Duékoué par le ministre de la Fonction Publique, Issa Coulibaly, représentant le chef du gouvernement à la cérémonie d'investiture du président du conseil régional du Guémon, samedi 13 juillet 2019. Pour M. Coulibaly, l'objectif de ce don est de permettre aux populations de mettre en valeur les potentialités agricoles de la région du Guémon, notamment les bas-fonds, pour faire de l'Ouest une zone de production de riz. "Ce projet vise aussi à offrir des opportunités d'emplois aux jeunes en vue de se prendre en charge", a ajouté le ministre, invitant les populations locales à s'unir dans la paix



Célébration de l'indépendance du Liberia / Le Chef de l'État, Alassane Ouattara, s'est envolé hier pour la capitale du Liberia, pour prendre part, aujourd'hui, à la célébration de la fête nationale de ce pays voisin.

Le Président Ouattara à Monrovia

172^e anniversaire de l'indépendance du Liberia

Le Chef de l'État à Monrovia

Le Président de la République a quitté la capitale économique ivoirienne, hier, aux environs de 16h30, pour Monrovia, la capitale du Liberia. Alassane Ouattara se rend dans ce pays frontalier de la Côte d'Ivoire, à l'occasion de la célébration de son indépendance. Le vice-Président, Daniel Kablan Duncan, était présent à l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan Port-Bouët, pour dire au revoir au Chef de l'État. En outre, plusieurs ministres dont Sidiki Diakité, en charge de la Sécurité, Kaba Nialé (Plan et développement), Sidi Touré (Communication et Médias) étaient présents. Tout comme d'autres personnalités du pays. Le Chef de l'exécutif ivoirien se rend dans ce pays voisin, sur invitation de son homologue du Liberia, George Weah, à la faveur de la célébration du 172^e anniversaire de l'indépendance de son pays. Cette fête, il faut le préciser, se déroule ce vendredi 26 juillet 2019. Pour rappel, le Liberia a accédé à l'indépendance le 26 juillet 1847. Georges Weah, actuel Chef de l'Etat, ancien footballeur professionnel, a accédé à la magistrature suprême, le 26 décembre 2017, aux termes du scrutin présidentiel qu'il a gagné avec 61,5 % des voix. George Weah était face à Joseph Boakai, le vice-président d'Ellen Johnson Sirleaf. À la tête donc du Liberia depuis deux ans, c'est également la deuxième fois qu'il commémore les festivités qui marquent la fête nationale de son pays. Selon un communiqué du Palais présidentiel de la Côte d'Ivoire, le Chef de l'État ivoirien, Alassane Ouattara, «regagnera Abidjan en début de soirée», ce vendredi.

MARCEL APPENA

Rendez-vous du gouvernement / Aide publique à la presse / Le ministre de la Communication et des Médias s'est livré à un grand oral qui lui a permis de poser un diagnostic concret du secteur.

Sidi Touré : “ Les plaidoyers sont en cours pour l'augmentation de l'enveloppe”



L'auditorium de la Primature au Plateau a été le cadre, hier, de la 7e édition des "Rendez-vous du gouvernement", avec pour invité Sidi Touré, ministre de la Communication et des Médias. Le premier responsable de la communication et des médias, très à l'aise sur son sujet, a d'entrée situé le cadre historique de la communication au cœur des actions de développement de la Côte d'Ivoire. De la mise en place d'un département dédié à la communication dans la constitution des différents gouvernements depuis la

naissance de nation ivoirienne, en passant par la création des médias de service public, à savoir l'Agence ivoirienne de presse (Aip) en 1961, la Radiodiffusion télévision ivoirienne (Rti) en 1963, le Groupe Fraternité Matin en 1964 et Ivoire Média en 1970, Sidi Touré a instruit l'auditoire sur la bonne appréciation de l'État de l'importance de la communication qu'il a présentée comme la base d'une société démocratique. « C'est en informant les citoyens de ce qui se passe et des raisons pour lesquelles certaines choses se font qu'ils peuvent se forger leur propre opinion », indiquera-t-il dans son discours préliminaire, avant de révéler cependant que le contexte mondial et la vulgarisation des moyens et outils de communication rendent sa gestion de plus en plus complexe. La Côte d'Ivoire, dira-t-il, depuis huit ans, a fait le choix de lui rendre toute sa place en la redynamisant et en la diversifiant : « Si les défis restent grands, force est de constater la détermination du Président de la République, Alassane Ouattara, à mettre tout en œuvre pour le rayonnement de ce secteur ». **Politique nationale de la communication et des médias (Ponacom 2019 / 2023), premier acte majeur de dynamisation du secteur.** Pour mieux cerner le secteur de la communication et des médias, Sidi Touré, dès sa prise de fonction, a initié un atelier de réflexion sur l'ensemble des problématiques de l'écosystème de la communication et des médias à la suite des états généraux de la presse de 2012. Lesquelles réflexions ont débouché sur le document cadre de Politique nationale de la communication et des médias (Ponacom 2019 / 2023) qui scinde le secteur en quatre grands axes que sont la presse, l'audiovisuel, les nouveaux médias et la communication publicitaire. C'est donc sur ces quatre grands axes qu'a porté l'exposé du ministre autour du thème : « Communication et médias en Côte d'Ivoire : enjeux et perspectives ! » `

Au titre de la stratégie de développement de la presse :

Le ministre a expliqué que la libéralisation de l'espace politique ivoirien a eu pour corollaire l'éclatement du paysage médiatique marqué par la parution de nombreux organes d'information. Ainsi, le secteur de la presse a connu une décennie extrêmement dynamique de 1990 à 2000, qualifiée de « printemps de la presse ivoirienne ». Si en 2017, le Conseil national de la presse (Cnp) devenu

Aide publique à la presse

Sidi Touré



PHOTO : D. R.

“ Les plaidoyers sont en cours pour l’augmentation de l’enveloppe ”

P. 15

Autorité nationale de la presse (Anp) dénombrait 84 publications dont 20 quotidiens, aujourd’hui, il ne reste plus sur le marché de l’information qu’une cinquantaine de titres (quotidiens et périodiques confondus) qui tirent en moyenne moins de 120 000 exemplaires quotidiens et en vendent à peine 30%, soit 70% d’invendus. «Au regard de ce constat, l’on peut dire que la presse ivoirienne est en crise depuis au moins une vingtaine d’années. Cette situation, selon une étude menée par l’Unesco en 2017, est caractérisée par la perte de confiance du lectorat ; la perte de crédibilité du journaliste liée au manque de professionnalisme et au non-respect de l’éthique et de la déontologie ; la baisse vertigineuse des ventes», a diagnostiqué Sidi Touré. Face à cette crise, l’État est intervenu par des réformes afin d’adresser efficacement les problèmes de ce secteur. Ainsi, au plan réglementaire et structurel, le ministre a énuméré l’adoption de la loi du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la presse. Avant elle, la loi du 23 décembre 2013 relative à l’accès à l’information d’intérêt public et aux documents publics avec la création de la Commission d’accès à l’information d’intérêt public et aux documents publics (Caidp) et bien d’autres réformes. Il n’a pas oublié de citer au plan opérationnel l’aide publique de l’État, de 2009 à 2018, qui «s’élevait, de façon cumulée, à environ 9 milliards de Fcfa, dont 700 millions pour le financement de la formation et des études, 6 milliards affectés aux subventions et dons et 2,5 milliards constitutifs d’un fonds de garantie des emprunts bancaires. Le Fsdp a ainsi financé le renforcement des capacités managériales des chefs d’entreprise, encouragé l’innovation et la modernisation, et subventionné les entreprises de presse», a-t-il révélé. Avant d’ajouter que «par appui financier et organisationnel du

Fsdp, la Mutuelle sociale des médias (MS Média) a été créée pour une meilleure politique sociale en faveur des journalistes et professionnels de la communication ; Le professionnel adhérent est désormais couvert à hauteur de 80% de ses dépenses médicales et dispose d’un fonds de solidarité qui soutient les événements heureux ou malheureux ». Quant à la distribution des journaux, le maillage territorial est aujourd’hui de 97%, 31 des 32 régions du pays recevant l’intégralité des titres de presse. Un projet de décret élargissant les champs d’intervention de l’organe en charge de l’aide publique aux médias, l’accès à la publicité institutionnelle par les médias privés et la mise en place d’une politique d’abonnement groupé au niveau des institutions gouvernementales, le plaidoyer pour une augmentation continue de l’aide publique aux médias sont, entre autres idées en perspectives, développées par le ministre Sidi Touré pour renforcer davantage la fiabilité des entreprises de presse

Audiovisuel, nouveaux médias et communication publicitaire.

La libéralisation de l’espace audiovisuel avec la disponibilité de plusieurs chaînes de télévision et de radio, la disponibilité de la TNT à Abidjan et environs sont des acquis présentés par le ministre Sidi Touré qui fait l’état des lieux du secteur et annoncé des perspectives heureuses. Il en a été de même pour les nouveaux médias qui ont bénéficié de financement de la part du Fsdp pour des séminaires de renforcement des capacités. Au titre de la communication publicitaire, Sidi Touré explique que l’adoption du projet de loi portant régime juridique de la communication publicitaire vient donner une organisation pertinente et adaptée à ce secteur dont le chiffre d’affaires est évalué à environ 30 milliards de Francs CFA. Le paysage audiovisuel ivoirien s’est enrichi. Ce sont 192 radios dont 3 de service public, 5 à vocation commerciales, 178 non commerciales, 5 radios étrangères et une radio institutionnelle qui émettent dans notre pays. Par ailleurs, 86 radios sont accessibles par satellite en Côte d’Ivoire. « Avec l’avènement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), effective depuis son lancement le 08 février 2019, le nombre de chaînes disponibles évolue : 07 éditeurs de programmes (dont 3 du service public et 4 télévisions commerciales) ainsi que 2 opérateurs de bouquets ont acquis la licence de diffusion sur le réseau TNT. Sur le segment de la réception par satellite, 496 chaînes de télévision sont également disponibles », ajoutera le ministre Sidi Touré ; qui précisera que tous ces changements ont naturellement conduit le Gouvernement à prendre les textes d’application nécessaires à l’encadrement du secteur. « Ainsi, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), qui en est le régulateur, a connu une profonde réorganisation pour tenir compte du nouvel environnement. La Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) a été scindée en deux entités, RTI et SIDT (Société Ivoirienne de Télédiffusion), avec pour mission respective l’édition de programmes et la diffusion des chaînes ». L’interdiction d’importation des équipements non compatibles à la norme retenu pour la TNT ; L’homologation du kit de réception ; L’importation libre et l’exonération de droits de douane et de TVA du kit de réception ainsi que son plafonnement sont mesures complémentaires qui favorisent une meilleure pénétration de la TNT auprès des populations. En ce qui concerne les nouveaux médias, Sidi Touré fera remarquer ces dernières années, avec la démocratisation de l’internet et l’augmentation continue du nombre d’abonnés à internet

mobile (près de 13,5 millions selon le dernier rapport de l'ARTCI), l'on note une forte progression, en terme de présence, des médias en ligne. Il dénombre 124 organes répertoriés par l'ANP à ce jour. Aussi, le Réseau des Professionnels de la Presse en Ligne de Côte d'Ivoire dénombre 2 Web TV, 3 Agences de Presse et 9 agrégateurs. Le secteur emploie environ 500 personnes, dont 262 journalistes. Cependant, le rapport de juillet 2018, regrettera-t-il, de l'Observatoire des Médias Numériques en Côte d'Ivoire (Omenci) souligne le non-respect du code d'éthique et de déontologie du journaliste par plusieurs organes de presse en ligne et précise, entre autres, des écueils tels que des articles partiels et non équilibrés ; des chapeaux sensationnels n'ayant aucun lien avec le contenu de l'article ; des productions non signées ; Ou le non-respect de la protection des droits de l'enfant. Pour mettre fin à l'anarchie dans l'affichage communication publicitaire, Sidi Touré a présenté des actions vigoureuses qui portent déjà de bons fruits avec la procédure d'identification des dispositifs publicitaires qui a permis de recenser 1629 dispositifs irréguliers dans les 13 communes du District Autonome d'Abidjan dont 30%, totalement inconnus et aujourd'hui démantelés ; l'acquisition d'une salle de pège pour un meilleur contrôle de la diffusion des messages publicitaires et une protection renforcée des consommateurs et la sensibilisation régulières des annonceurs aux obligations de la communication publicitaire

SERGES N'GUESSANT

Cérémonie d'hommage à Ouattara à Ferké, avenir de Guillaume Soro, présidentielle 2020 .../ Daniel Ouattara / Daniel Kossomina Ouattara après un long silence, s'est ouvert à la presse. Il aborde dans cette interview des sujets brûlants de l'actualité ivoirienne.

« Bédié et Ouattara n'ont pas le choix, ils feront prévaloir le dialogue »



L'ancien 1er vice-président du conseil régional du Tchologo dit tout. De l'avenir politique de Guillaume Soro au départ volontaire d'Henri Konan Bédié du Rhdp en passant par la cérémonie d'hommage à Ouattara demain samedi à Ferkessédougou. Le fils de la région à cœur ouvert

Depuis votre départ du Pnrrc, vous êtes muré dans un silence profond. Que devient Daniel Ouattara ? Ne dit-on pas que le silence est l'autre nom de Dieu ! Enfin ! Pas que je suis muré dans quelque silence que ce soit. Lorsque vous avez contribué à l'instauration d'un idéal de paix sociale au prix de sacrifices collectivement ou individuellement consentis, le silence est la voie que la sagesse nous recommande afin de sauvegarder et de justifier le mérite qui nous est fait ou la dignité à laquelle on est élevé. Dans le silence, nous avons laissé les résultats de nos actes parler pour nous de 2002 à août 2012, évitant de verser dans un narcissisme inutile. Depuis lors, le président de la République, Alassane Ouattara m'a accordé sa confiance et m'a fait l'honneur de me désigner sur la liste des militants du Rdr (ex- parti du pouvoir) qui ont

intégré le Conseil économique, social, environnemental et culturel (Cesec) en 2015 où je contribue, avec mes collègues de la Commission de la communication et des nouvelles technologies, à l'élaboration des éléments d'avis que le président du Cesec donne au gouvernement, à sa demande. Toujours grâce au chef de l'Etat, depuis décembre 2015, j'ai été nommé au cabinet du président de la Commission électorale indépendante (CeI) comme conseiller technique, responsable du Centre de coordination de la sécurisation des opérations électorales (Ccsoe). Par ailleurs, j'ai exercé depuis 2013 jusqu'en mars 2019 au cabinet du président Guillaume Soro, ancien président de l'Assemblée nationale en tant que conseiller spécial sur les thématiques de sécurité et de défense. Enfin, élu en 2013 conseiller régional du Tchologo, j'ai été membre du bureau, troisième vice président, et ce jusqu'en 2018, au renouvellement du conseil par une nouvelle élection à laquelle ma participation était incompatible avec ma fonction à la CeI.

Vous étiez, un moment, très actif dans votre région. après, plus de nouvelle. Etes-vous gagné par la lassitude ? Belle expérience où l'opportunité nous a permis d'élaborer les outils pour un plan structuré pour le développement de notre région, notamment le Plan stratégique de développement (Psd) qui a vu plusieurs projets réalisés. A savoir des routes, des écoles, des pompes hydrauliques villageoises, des centres de santé, l'électrification rurale, etc. Nombre de ces projets à notre programme ont, d'ailleurs, été transmis en passation au nouveau Conseil, avec à sa tête le président Birahima Téné Ouattara. Au nom de la continuité, la nouvelle équipe s'attelle à mettre en œuvre ces projets avec célérité, pour le bien-être de nos populations. C'est le cas de la mutuelle d'épargne et de crédit du Tchologo, le "Cauris", de la maternité de Togoniéré qui vient d'être inaugurée pour une meilleure prise en charge des femmes de cette sous-préfecture. Bref, comme vous pouvez le constater, dans la plupart des fonctions que j'exerce depuis lors, de par la sensibilité de la matière de travail, et surtout mon lien fonctionnel dans les cadres structurels qui m'emploient, le silence est de rigueur, et je m'en soumetts avec discipline et courtoisie, dans le respect des règlements de chaque structure. Toutefois, fils de paysans, agriculteur, j'ai un lien avec la terre, dans l'arrière-pays. Je n'hésite pas à partir à Togoniéré où je m'exerce à l'entrepreneuriat social. Mais,



comme je l'ai dit précédemment, je préfère que les résultats des actes issus de ma vision parlent pour moi, les projets que j'initie et c'est cela l'essentiel. Aider nos populations, c'est leur parler de vision, de projets, car c'est par une vision portée sur l'autonomisation de nos parents à se prendre en charge que je préfère consacrer utilement mon temps de vacances, malgré les tumultes et autres pesanteurs humaines d'individus en quête d'intérêts opposés. C'est humain.

Quel regard jetez-vous sur la vie politique du pays? Si je considère la vie politique comme l'ordre de gouvernement de l'Etat sous l'angle du principe d'animer les rapports avec les citoyens, je dois avouer que ces dernières décennies, nous avons assisté à la fragilisation du lien Etat - Nation hérité du père fondateur de la Côte d'Ivoire indépendante, feu le président Félix Houphouët-Boigny. Cela a inévitablement plongé notre patrie dans une situation d'instabilité jusqu'à l'élection du président Ouattara qui, depuis son accession à la magistrature suprême en 2011, a reconstruit les piliers d'un Etat qui a su restaurer des rapports régalien avec ses citoyens, et surtout honorer sa place sur l'échiquier international. Ce qui vaut à la Côte d'Ivoire aujourd'hui une reconnaissance empreinte de prestige et de respect. La prolifération des partis politiques, les mouvements politiques, les communications et déclarations politiques de tous ordres sont l'illustration du dynamisme démocratique qu'il faut saluer. Mais, en même temps, notre jeune démocratie se doit d'être protégée des convulsions malveillantes qui mettent à mal la cohésion nationale dans une société qui a besoin de quiétude pour réaliser ses nobles ambitions, celles de l'édification d'une patrie d'union, de discipline et de travail. J'ai foi en la vision du président Ouattara que s'attèle à mettre en œuvre le gouvernement avec à sa tête le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, dont les résultats probants font de la Côte d'Ivoire un pays économiquement attractif pour la communauté des investisseurs et des bailleurs de fonds.

La situation socio-politique est marquée par la division au Rhdp depuis le départ du Pdc-Rda. Que dites-vous du divorce chez les deux ex-alliés, Alassane Ouattara et Henri Konan Bédié ? Dès l'instant où aussi bien le Rhdp que le Pdc se réclament de l'Houphouëtisme, sans verser dans la superstition, je reste convaincu que ni l'un ni l'autre

n'a le choix. Ils feront prévaloir le dialogue qui les réunira de nouveau. Il ne saurait en être autrement.

Quelle est votre opinion sur la séparation entre Alassane Ouattara et Henri Konan Bédié devenu chef de file dans l'opposition ? De quelle séparation me parlez-vous ? Ici comme ailleurs, je milite avec l'idée que la politique est la saine appréciation des réalités du moment. Faire de la politique, c'est gérer ses choix ses options au gré des circonstances et des réalités du moment. Si hier, après les querelles auxquelles ces deux frères s'étaient livrés ils ont réussi à porter sur les fonts baptismaux le Rhdp, instrument qui leur a permis de conquérir le pouvoir d'Etat en 2010, que ne feront-ils pas pour préserver la paix sociale dans ce pays qui est résolument engagé à la consolidation de ses acquis ? Ce qui les lie est plus fort que ce qui semble les séparer.

Il y a aussi Guillaume Soro qui a quitté le bateau et qui s'est affiché dans l'opposition. Quel commentaire ? Dans le silence, la méditation et le questionnement sans réponse, nous avons assisté à l'éloignement, à la distance qu'il prenait vis-à-vis de notre père, le président Ouattara.

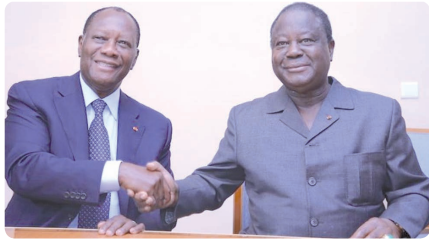
Vous qui avez été un proche de Guillaume Soro, comment vivez-vous son revirement actuel ? Mon frère et ami Guillaume Soro, après son départ de la présidence de l'Assemblée nationale, a déclaré que c'est maintenant que faire la politique commençait pour lui. C'est un engagement personnel qu'il semble assumer. Naturellement, fils d'un même père, cela ne saurait me laisser indifférent, et je fonde l'espoir d'un retour prochain au bercail. Je crois que tous les frères qui vivent ces événements comme moi, qui les sentent comme moi, ne peuvent que souhaiter comme moi, son retour au bercail, là où il a sa place. Ceci dit, j'assume ce dont je suis responsable, dans le respect des opinions de l'autre.

Quelle est votre posture vis-à-vis du Rhdp ? J'ai été élu conseiller régional du Tchologo sous la bannière Rdr. Je suis rentré au Cesec sur une liste Rdr, la direction du Rdr a donné des orientations précises relativement à l'intégration du parti unifié, Rhdp, à l'instar de plusieurs autres partis politiques. Dès lors, la question ne mérite même plus d'être posée. Je suis Rhdp et je reste à la disposition de la haute hiérarchie du Rhdp pour les challenges à venir.

Votre région, le Tchologo, annonce, une journée hommage au chef de l'Etat le samedi prochain. Serez-vous de la fête ? En plus du fait que cet hommage au chef de l'Etat ait un caractère républicain qui m'impose d'y être, le chef de l'Etat est fils de la Région. Il est notre père, donc cet hommage est une fierté pour nous, fils, filles, élus et cadres. Je suis impliqué, auprès des miens, dans l'organisation, pour le succès de l'accueil de toutes les régions du grand nord attendues à cette cérémonie.

Cadre de premier plan de votre région, vous semblez très renfermé et distant des responsabilités locales (élections municipale et régionale, ...). Y a-t-il des explications à cette posture ? En 2013, j'ai été élu sur la liste du Conseil régional avec Koné Lassina dit "Cardosi" à sa tête, mes aînés Traoré Bamoudien (1er vice-président), Ouattara Diamouténé Alassane (2ème vice-président) et moi la 3ème vice-président. En 2015, en intégrant la Cei, il ne m'était plus possible de postuler à une élection organisée par la Cei sans avoir démissionné. C'est la raison qui explique que les autres vice-présidents sont dans le nouveau conseil sans moi. Sans être sur la liste des élus de

« Bédié et Ouattara n'ont pas le choix, ils feront prévaloir le dialogue »



Transport/ Axe Abidjan-Bouaké

**Le phénomène de
vol dans les cars
fait des ravages**

● Des victimes racontent
leur calvaire

Affaire achats des cadres
par le Rhdp

Mamadou Touré à l'opposition :
"Qu'Assoa Adou vienne dire à

la nouvelle équipe, je demeure président de la commission surveillance de la mutuelle d'épargne et de crédit, car au nom de la continuité, les animateurs de cet outil de micro-finance demeurent jusqu'à nouvel ordre.

Comment entrevoyez-vous les échéances de 2020 qui s'annoncent ? La Cei a démontré à maintes reprises et à plusieurs occasions son expérience et sa capacité à organiser toute élection sur le territoire ivoirien, et je n'en dirai pas plus. Ces élections sont loin d'être un rendez-vous de sortie de crise, et je suis souvent surpris des commentaires et propos tenus dans divers canaux de communication. Nous sommes, aujourd'hui, dans une situation de normalité où les institutions fonctionnent et s'acquittent de leurs devoirs à la régulière comme ce fut le cas lors de l'élection présidentielle de 2015. Il n'y a vraiment pas d'inquiétude à se faire outre mesure. L'enjeu sera certainement le taux de participation sur lequel il faut dès maintenant travailler pour permettre à tous les électeurs d'obtenir les documents appropriés pour voter. Cette élection de 2020 sera un gage de confirmation de la normalité réinstaurée.

Des populations redoutent une autre explosion à l'approche de ces échéances. Y a-t-il des raisons ? Evitons de relayer à tort « des raisons d'inquiétudes » de supposées populations qui, au contraire, remercient le gouvernement pour cette stabilité retrouvée. C'est malheureusement des personnes malintentionnées, qui n'ont jamais connu les affres d'un conflit et jouent à perturber la quiétude d'honnêtes citoyens, dans l'intention de sacrifier les acquis de la stabilité sur l'autel de la superstition, de la démagogie et de la mauvaise foi.

Vous qui avez conduit des opérations liées au désarmement en son temps, quel est votre regard sur la situation présentement ? Je disais plus haut que les institutions ont retrouvé leur fonctionnement normal ; et comme j'aimais le dire à l'adresse des cibles de l'opération de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants (Ddr) qui, par moment, faisaient du chantage à travers des mouvements d'humeur, si les perturbateurs se donnent la latitude de s'adonner à des actes répréhensibles, le gouvernement fera recours à la loi et la puissance publique, car en ce moment là, force revient à la loi.

Source Abidjan.net

Affaire "Achat de conscience"

Mamadou Touré à l'opposition : « Que Assoa Adou dise à combien Gbgabo l'a-t-il acheté pour rejoindre le Fpi »



au Fpi, à combien Gbgabo l'a-t-il acheté ? Laurent Akoun n'était pas non plus Fpi, il était au Pit comme Assoa Adou, à combien a-t-il été acheté ? N'dori Raymond, paix à son âme, n'était pas au Fpi. Il a quitté le Pit pour aller au Fpi. A combien a-t-il été acheté ? Bro Gbrebé a quitté le Pdc pour aller soutenir Laurent Gbagbo ? A combien a-t-elle été achetée ? N'zi Paul David qui était le directeur de cabinet de Laurent Gbagbo a quitté le Pdc pour aller auprès de Gbagbo, à combien il a été acheté », a-t-il lancé à l'endroit de l'opposition. Pour lui, les gens doivent apprendre dans ce pays à respecter les choix des uns et des autres même quand ils ne les partagent pas. Tout en encourageant François Adepo Yapo d'avoir fait le bon choix, Mamadou Touré l'a conseillé à ne pas décevoir les militants. « Faites tout pour contribuer au développement et à l'épanouissement des populations de Yakassé Attobrou », a-t-il exhorté. Autre sujet abordé par le porte-parole adjoint du Rhdp, la question de la réconciliation. Il a rappelé qu'Allassane Ouattara a tout subi dans ce pays notamment les pires humiliations et injures. Malgré cela, le chef de l'Etat a pardonné. Pour lui, Assoa Adou et ses amis de l'opposition qui parlent aujourd'hui bénéficient des actes de réconciliation du président de la République. « Le Président Ouattara a libéré Simone Gbagbo, de nombreux réfugiés sont rentrés. Quels actes ont-ils posés dans le sens de la réconciliation », prend-t-il à témoin les populations de Yakassé Attobrou les exhortant à tourner le dos aux politiciens qui attisent la haine. « Par les actions du Président, Yakassé Attobrou a du bitume. Par les actions du Président, vous avez de l'électricité, de l'eau courante », a-t-il fait savoir aux populations.

A.K

Le directeur exécutif adjoint du Rassemblement des Houphouétistes pour la démocratie et la paix (Rhdp) a procédé, ce jeudi 25 juillet 2019 à l'investiture du maire de Yakassé Attobrou. En effet, François Adepo Yapo, membre fondateur du Front populaire Ivoirien dans cette localité vient de rejoindre ainsi le Rhdp. Il était avec Joseph Séka Séka, membre du Bureau politique du Rhdp et fils de la localité. Une occasion saisie par le ministre Mamadou Touré pour répondre à certains cadres de l'opposition qui ne cessent de voir en ce ralliement une opération d'achat des cadres. « Assoa Adou n'était pas Front populaire ivoirien (Fpi), il était membre fondateur du Parti ivoirien des travailleurs (Pit). Assoa Adou a quitté le Pit pour aller

Marchés publics de 2003 à 2017 / Les résultats d'un audit diligenté par l'Autorité nationale de régulation des marchés publics ont été présentés publiquement.

80 % des procédures de passation conformes à la réglementation



Yacouba Coulibaly, président du Conseil de l'Anrmp. (PHOTO : D.R)

président du Conseil de l'Anrmp a relevé que l'on note une nette amélioration dans les réformes dans le domaine des transports, principalement au niveau de la certification des infrastructures routières. Il s'est aussi félicité du code des marchés publics en élaboration, en ce qu'il va donner les moyens à l'État de renforcer le contrôle et le suivi des opérations. L'audit a été présenté par Olivier Koko Kossonou, secrétaire général du Conseil de l'Anrmp..

ABOUBAKAR BAMBA

De l'audit diligenté par l'Autorité nationale de régulation des marchés publics (Anrmp) sur les opérations effectuées de 2003 à 2017, il ressort que 80 % des procédures sont conformes à la réglementation et le reste est déclaré non conforme ; soit parce que les textes n'ont pas été respectés (12,5 %), soit parce que l'absence de documents empêche le contrôle (7,5 %). Les données ont été présentées, hier, à l'hôtel Azalaï à Marcory. L'étude démontre également que sur la même période, 63,5 % des spécifications techniques contenues dans les cahiers des charges ont été respectées, alors que ces engagements n'ont pas été respectés dans 36,5 % des cas. Il apparaît que les normes en vigueur au moment de la réalisation des travaux ont été suivies dans 60 % des projets. En outre, l'audit mené sur un échantillon de 40 marchés publics indique - essentiellement des routes et des bâtiments d'environ 606 milliards de FCfa - que 71 % des opérations (soit plus de 428 milliards de FCfa) l'ont été sur une base concurrentielle et les 29 % restants (environ 177 milliards de FCfa) l'ont été de gré à gré. Présidant la cérémonie de présentation de restitution des résultats de l'audit, Yacouba Coulibaly, président du Conseil de l'Anrmp, a indiqué que d'autres études plus fouillées suivront. Mais en attendant, il a annoncé un panel qui rassemblera toutes les parties prenantes pour analyser les résultats de l'étude, afin d'en tirer les leçons. Parce qu'au dire de Yacouba Coulibaly, la présente étude avait essentiellement pour but de mettre en relief les problématiques qui constituent des freins à la bonne exécution des marchés. Par ailleurs, le

Africa Investment Forum 2019 / La Banque africaine de développement a organisé, le mardi 23 juillet à Casablanca, une présentation de l'Africa Investment Forum 2019, en partenariat avec Africa50 et la Banque européenne de reconstruction et de développement.

La Bad mobilise des investisseurs privés et publics à Casablanca



Koffi Klousseh (3ème de droite) aux côtés de Leila Mokaddem (2ème de droite) lors du panel organisé à Casablanca.

Mobiliser les investisseurs publics et privés afin de mettre en place un pipeline de projets solvables en amont de la 2ème édition de l'Africa Investment Forum, qui se tiendra du 11 au 13 novembre prochains à Johannesburg, en Afrique du Sud a constitué l'objectif d'une rencontre organisée par la Banque africaine de développement, le mardi 23 juillet à Casablanca. Casablanca était la première étape d'un road show régional, qui conduira une délégation de haut niveau de la Banque africaine de développement à visiter les pays d'Afrique du Nord. Représentante de la Banque pour le Maroc, Leila Farah Mokaddem a souligné la finalité de cette initiative : « l'Africa Investment Forum est né de l'ambition de transformer le formidable potentiel du continent en croissance, avec de meilleures conditions de vie pour les Africains ». Ce forum est « devenu une véritable plateforme transactionnelle avec des intentions d'investissement exprimées d'une valeur totale de 38 milliards de dollars lors de la 1ère édition », organisée en novembre 2018 à Johannesburg. S'exprimant au nom du ministre de l'Economie et des finances marocain, Jilali Kenzi, adjoint du directeur du Trésor et des finances extérieures, chargé du pôle macroéconomique, a exposé les différents plans de développement sectoriels ainsi que l'agenda des réformes en cours. Il a ensuite mis en évidence l'importance de ce nouveau forum transactionnel « capable de satisfaire les besoins en financement des

investisseurs sur le continent ». Koffi Klousseh, directeur du développement de projet, a profité de l'occasion pour revenir sur l'expérience d'Africa50 lors de la 1ère édition du Forum. « En tant que plateforme d'investissement dédiée aux infrastructures en Afrique, les objectifs de l'Africa Investment Forum sont en adéquation avec les priorités d'Africa50. L'an dernier, le Forum nous a permis de concrétiser des étapes importantes pour plusieurs de nos projets clés, en présence des gouvernements et des divers partenaires du projet. Nous nous réjouissons de pouvoir renouveler l'expérience en novembre prochain pour de nouveaux projets ». « Nous avons beaucoup capitalisé sur l'expérience de la Bad afin de mieux servir le secteur privé. Notre participation à l'AIF, qui va être stratégique cette année, s'inscrit totalement dans ce partenariat au plus haut niveau de nos deux institutions » a déclaré Marie-Alexandra Veilleux-Laborie, directrice de la Banque européenne de reconstruction et de développement pour le Maroc.

Avec Sercom

JULES CÉSAR